

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2024_132****ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ADAMY AU TITRE DE**
L'EXERCICE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 15 novembre 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Véronique LIGNIER à Paul MARSAL, Arnaud BEAUVOIR à Michèle GRELLIER, Line HUANG à Virginie MINART-GIVERNE

Secrétaire :

Pierre ARRIVETZ

Les 35 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

L'Association ADAMY a comme chaque année - fin 2023 au titre de l'année 2024 - déposé une demande de subvention auprès de la Ville afin de pouvoir l'aider à répondre à ses engagements.

Cette association participe activement aux cérémonies de naturalisation en Préfecture et Sous-Préfecture du département et intervient dans les écoles, collèges et lycées ainsi qu'en milieu carcéral pour la promotion des valeurs de la République.

Pour des raisons administratives liées à l’instruction du dossier de subvention déposé par son Président, le versement de la subvention attribuée par le ville d’un montant de 200 euros n’a pas été possible dans le cadre du vote initial du budget communal.

Afin de régulariser la situation et clore cette demande, il est proposé d’allouer une somme de 200€ pour l’exercice 2024 à l’association ADAMY afin de pouvoir mener à bien ses projets.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L.2121-29,

Vu l’information transmise à la Commission Affaires Générales et Commande Publique,

Considérant qu’il est opportun de soutenir une association pour la promotion des valeurs de la République,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** l’attribution d’une subvention de 200 € au titre de l’exercice 2024 à l’Association ADAMY.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 25/11/2024